

Contrat pour la transparence du vote républicain

entre l'association CRII-Vote

et

circonscription n° département

Le vote électronique présente de trop importantes lacunes par rapport aux cinq principes que doit respecter tout scrutin démocratique : transparence, confidentialité, unicité, anonymat, sincérité. En particulier, le système de vote doit être facilement compréhensible et utilisable par tous les électeurs, y compris les personnes âgées, les analphabètes ou les handicapés.

En tant qu'élue à l'Assemblée Nationale je m'engage à agir pour interdire la dématérialisation du vote anonyme et le comptage électronique, dans l'attente d'avancées scientifiques majeures permettant le contrôle direct et indépendant par les électeurs. Le vote électronique englobe les machines à voter, le vote à distance et l'informatisation des émargements.

L'évolution du système électoral ne doit être dictée ni par du pseudo-modernisme, ni par les marchands et acteurs économiques de tous ordres, ni par des accords internationaux.

Je m'engage à déposer et voter une proposition de loi pour

- modifier le code électoral afin de supprimer les machines à voter et prévoir l'indemnisation intégrale des communes déjà équipées.

ou

- imposer un moratoire sur le vote électronique et l'arrêt du déploiement du vote électronique.

Je m'engage à être présent-e dans les commissions et lors des séances où seront discutées puis votées des lois relatives au vote électronique, et faire valoir mon opposition au vote électronique.

Je m'engage à demander la mise en place d'une commission nationale contradictoire et indépendante sur l'amélioration de l'organisation des élections et de leurs contentieux ainsi que sur le recrutement citoyen des membres des bureaux de vote.

Fait à

Le

Signature

ajouter les mentions "Lu et approuvé" et "Bon pour transparence républicaine".

Merci de nous renvoyer votre réponse :

- ou par courrier postal : CRII-Vote, 8 rue de Villiers, 93100 MONTREUIL
- ou en scannant le contrat (préalablement imprimé, complété et signé) avant de l'envoyer par courrier électronique à contrat-elus@ordinateurs-de-vote.org
- ne pas répondre simplement en renvoyant un courrier électronique modifié.